

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

28^{ème} COURSE DE CÔTE de NEFFIÉS

Les 7 et 8 mars 2020

V 2 – 12.11.2019

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, et aux règlements sportifs de la FFSA et au règlement particulier de chaque courses de côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 7 et 8 mars 2020 avec le concours de la ville de Néffiès sous le patronage des avants-monts du centre Hérault, une compétition automobile, Course de Côte régionale dénommée : «28^{ème} Course de Côte de Néffiès»

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2020 coefficient 1
- Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2020
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2020

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : **12 décembre 2019** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : **21**

CC3/2020 en date du :
en date du : **12 décembre 2019**

ORGANISATEUR TECHNIQUE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Téléphone : 04.48.78.48.54

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Commissaires Sportifs	M. Alain SZAFARCZYK	n° 4793/0804
Commissaires Sportifs	Mme Michèle BASCOUL	n° 149759/0808
Directeur de Course	Mme Myriam VINCENT	n° 1527/0712
Directeur de Course Adjoint	M. Thierry GRAUBY	n° 163786/0811
Commissaire Technique responsable	M. Christan MANGEMATIN	n° 6507/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Michel MOLINES	n° 9502/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Sebastien BOUSQUET	n° 243494/0811
Chargé de la mise en place des moyens	M. Jean-Charles MASSU	n° 5048/0811
Médecin responsable	Dr. Jean-Claude DESLANDES	n° 223706/08
Chargés des relations avec les Concurrents (CS)	Mme Delphine GRAUBY	n° 163786/0812
Chargés des relations avec les Concurrents (CS)	M. Thierry LEFOLL	n° 58387/0809
Chargé des relations Concurrents stagiaire	M. Laurent COSTE	n° 133526/0812
Chargé des Commissaires de route	Mme Christine GRAUBY	n° 163787/0811
Chronométrateur responsable	M. Patrick FILIAT	n° 115657/0811
Chronométrateur	M. Jean-Louis ALLE	n° 2267/0805

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements	mardi 3 mars 2020 à minuit
Publication de la liste des engagés	vendredi 6 mars 2020 à 0h00
Vérifications administratives	samedi 7 mars 2020 de 15h à 19h
	dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h15
Vérifications techniques	samedi 7 mars 2020 de 15h15 à 19h15
	dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h30
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :	dimanche 7 mars 2020 à 8h00
Briefing des commissaires aux ateliers municipaux	dimanche 8 mars 2020 à 7h30
Essais non chronométrés facultatifs (1 montée)	dimanche 8 mars 2020 de 8h15 à 9h30
Essais chronométrés (2 montées)	dimanche 8 mars 2020 de 9h30 à 12h45
Briefing des pilotes écrit remis pendant les vérifications	samedi 7 mars 2020 de 15h à 19h
	dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :	dimanche 8 mars 2020 à 13h00

Essais non chronométrés facultatifs

100 voitures modernes et 50 voitures VHC admises avec un départ toutes les 30 secondes font 1h15 soit, de 8h15 à 9h30 (art 1.2.2 règlement montagne) En cas de retard, les essais non chronométrés facultatifs se termineront impérativement à l'heure prévue quel-qu'en serait la raison et même si tous les concurrents n'auraient pu y participer, (sortie de route, public indiscipliné, mauvais temps, etc.) En cas de concurrents non présentés au départ pendant 5 minutes, les essais non chronométrés seront écourtés, à la discrétion du Directeur de Course.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 8 mars 2020 à partir de 13h30.
- 2^{ème} montée à la suite de la première montée.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneau situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium, Remise des prix et des Classements auront lieu dimanche 8 mars 2020 à la salle polyvalente de Néffiès. 1h00 après l'affichage des résultats officiels définitifs.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

1^{ère} Réunion : samedi 7 mars 2020 à 18h00 salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffiès. L'ordre du jour et les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffiès :
samedi 7 mars 2020 de 15h à 19h
aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Néffiès :
dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h15
Vérifications techniques : devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Néffiès :
samedi 7 mars 2020 de 15h15 à 19h15
dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CARMINATI, route de Pézenas à Roujan. Le taux horaire de la main-d'œuvre est de : 60 € TTC.

Lors des vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux (permis de conduire, licence, fiche d'homologation, passeport technique).

Aucune vérification préliminaire ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit : dimanche 8 mars 2020 à 7h30. A l'issue des vérifications techniques, la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont le début de la réunion est prévue le dimanche 8 mars 2020 à 7h30.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée VHC en même temps que les VHC. Le retour des doubles montes se fera devant la direction de course, à la fin des doubles montes en même temps que les VHC. Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D35 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent sans retarder la compétition. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020.

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Tél : 04.48,78,48,54
jusqu'au mardi 3 mars 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle de l'organisateur : - 160 €
- 140 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée
- sans la publicité optionnelle de l'organisateur : - 320 €
- 280 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée

Pour être valables, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Les chèques doivent être établis à l'ordre de « ASA Montpellier-Méditerranée ».

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit 24 heures avant le début des vérifications administratives.

Une somme forfaitaire de 40€ sera retenue en cas de remboursement de l'engagement pour frais administratifs.

Des titres de participation « Régional Montagne » seront délivrés pendant les vérifications administratives au tarif de : **65 €**

Un certificat Médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 6 mois devra être fourni par le concurrent.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements y compris les VHC, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures modernes admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes 2020.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020.

4.2.4P. ÉCHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, groupes CM et GTTS niveau sonore maximal 105 dB.

Voitures ouvertes, niveau sonore maximal 110 dB.

4.3P. NUMÉROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau de sécurité 2020.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2020.

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Néffiès a le parcours suivant :

D15 sortie de Néffiès en direction de Cabrières

Départ : sur la D15 sortie de Néffiès, lieu dit « La Vierge » en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15 lieu dit « La Grange de Coudère » 1,5km plus loin en direction de Cabrières

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1,5 km

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course

Parc de départ : sur la D15 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D15 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : par la D15 entre le village de Néffiès en direction de Cabrières jusqu'à la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DÉPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

Rappel : Les Pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue et dans l'ordre établi. Le concurrent dont le Pilote ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de la compétition.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Néffiès sur les emplacements autorisés.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 9 heures, le samedi 7 mars 2020.

Les remorques devront être garées sur les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D15 côté droit en sens contraire de la course entre la ligne de départ et le village de Néffiès (300m).

Rappel : Le parc d'arrivée après la dernière montée de course et le retour par la route de course jusqu'au parc fermé final précisé ci-dessus sont aussi sous régime de parc fermé.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Néffiès
- pendant les essais et la course au parc départ : près de la ligne de départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : près de la ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la Compétition, des permanences se tiendront :

- salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffiès pendant les vérifications préliminaires de 14h30 à 19h15 le samedi 7 mars 2020. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83
- près de la ligne de départ pendant les vérifications préliminaires du dimanche, les essais et la course de 7h à la fin du délai de réclamation le dimanche 8 mars 2020. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes obligatoire (briefing écrit) sera remis a la salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Néffiès lors des vérifications administrative le samedi 7 mars 2020 de 15h à 19h et aux ateliers Municipaux avenue de la Restclauze à Néffiès le dimanche 8 mars 2020 de 7h à 7h15. Un contrôle par émarginement sera effectué.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020.

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

Ordre de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3.1 du règlement standard des courses de côte. départ arrêté, moteur en marche.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométreur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le directeur de course, entériné par le collège des commissaires sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

Les montées de courses de doublures VHC seront effectuées avant chaque montée de courses des véhicules modernes.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

7.5P. ESSENCE

Les ravitaillement en essence ne sont autorisés que dans le parc concurrent avec un extincteur à proximité.

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement des Courses de Côtes 2020.

Un classement féminin sera établi si au moins 3 partantes.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Général	Groupe si + de 3 partants	Classe 12 partants et +	Classe de 8 à 11 partants	Classe de 4 à 7 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminin si au moins 3 partantes
1er	300 €	120 €	160 €	160 €	140 €	70 €	100 €
2ème	200 €	70 €	130 €	90 €	80 €		
3ème	170 €		90 €	60 €			
4ème	120 €		70 €				

Une coupe sera distribué à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les coupes ne sont pas cumulables.

Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Groupe, Classe ou Féminin) sera retenu.

En dessous de 50 partants les prix en espèces seront diminué de 20 %.

La remise des prix se déroulera le dimanche 8 mars 2020, 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif, à la salle polyvalente de Néffiès.

Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix et de sa coupe.